



Résiliation de bail avec caution des parents

Par **Murphy59**, le **26/11/2012 à 09:33**

Bonjour, ma fille a loué un studio à Lille car inscrite à un BTS en alternance. Elle devait donc toucher une rémunération de son employeur. Durant sa période d'essai elle a déposé plainte contre celui ci pour harcèlement sexuel. L'essai s'est donc transformé en échec et elle ne perçoit pas de salaire.
Peut elle résilier le bail (pour lequel je me suis porté caution) sans difficulté? Merci...

Par **edith1034**, le **26/11/2012 à 10:39**

oui elle a perdu son emploi avec un délai d'un mois
pour tout savoir sur la résiliation du bail
<http://www.fbbs.net/lettrelocataire.htm>

Par **Lag0**, le **26/11/2012 à 10:42**

Bonjour,
Quel type de bail ? Meublé ou vide ? Bail classique ou résidence para-hôtelière ?
Avec ces renseignements, on pourra vous répondre selon la situation... (je ne sais pas comment font certaines pour répondre de façon aussi affirmative sans avoir les éléments nécessaires...)

Par **Murphy59**, le **26/11/2012 à 13:11**

C'est un bail classique pour un studio meublé.

Par **Lag0**, le **26/11/2012** à **13:59**

Donc pour ce type de bail, le locataire peut donner congé quand il le souhaite en respectant un préavis d'un mois.

Par **Murphy59**, le **26/11/2012** à **14:56**

Merci Beaucoup à Lag0 pour cette réponse rapide.
Super!!!